

(N° 45.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de Naturalisation ordinaire du sieur *Jacques Guillaume Echardt*, Capitaine au 9^e Régiment d'infanterie.

(Voir le N. 52 de la Chambre des Représentant.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né en 1799, au Cap de Bonne Espérance, de père et de mère originaires et domiciliés dans cette Colonie Hollandaise. En 1816 il fut admis comme cadet à l'école d'artillerie et de génie dans la mère patrie à Delft, et il devint 1^{er} lieutenant dans l'armée des Pays-Bas. Au mois d'octobre 1830, il fut admis comme capitaine dans le 3^m régiment de ligne Belge, et il sert avec le même grade, depuis l'année 1841, dans le 9^m régiment.

Le pétitionnaire étant en garnison à Mons en 1822, s'est marié avec une femme Belge, et en a quatre enfants.

Le Rapport du Ministre de la Guerre lui est très-favorable et fait un brillant éloge du mérite, de l'activité et de la conduite du pétitionnaire, dont la demande de Naturalisation été prise en considération à la Chambre des Représentants, séance du 21 décembre 1844, à la majorité de 51 suffrages contre 4.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.